## Colette LARRA



Activités de Santé Humaine Praticienne massage Assistante Psychothérapie Au sein du cabinet « Hélios psy » 6, impasse du ramier des Catalans A2, le Canet – apt. 51 31 000 TOULOUSE Tel : 07 70 62 46 09

colette@heliospsy.com colette.larra@gmail.com

Auto-entrepreneur Siret: 813 839 933 00013

### **CONVENTION**

# Entre les soussignés :

Colette LARRA
6, impasse du ramier des Catalans
Bâtiment A2 Le Canet
31000 Toulouse

Et

Nom Prénom:

Adresse:

Tel:

Mail:

## **Article 1**: Objet de la convention

- En exécution de la présente convention, Colette LARRA s'engage à mener l'action d'accompagnement en réponse à la demande spécifique de : *Nom Prénom* 

## 1 – Objectifs de l'accompagnement

La prestation de Colette LARRA est de :

- Poser les règles et les cadres pour garantir l'organisation et la sécurité matérielle pour,
- **Accompagner** le contractant, dans un même espace/temps, en vue de réaliser l'objet de la convention.
- **Garantir** la sécurité psychologique des contractants dans le respect des différentes sensibilités et des valeurs : *éthiques*, *religieuses*, *culturelles*, *éducatives*, *politiques*.

## L'objectif de ce partenariat est principalement thérapeutique.

# 2 – Modalités d'organisation

#### - DUREE / DATES

Le postulant propose une durée et des dates d'accompagnement : minimum 3 jours ; maximum 30 jours.

Pour une durée supérieure à 1 semaine, il sera effectué un essai de 2 jours ensemble, afin de valider de part et d'autre la compatibilité pour un plus long terme.

A l'issue de la durée fixée par la présente convention, l'accompagné(e) aura la possibilité de continuer seul son chemin.

| Dates | : |  |
|-------|---|--|
|       |   |  |
|       |   |  |

Durée:

#### - LIEUX

La marche s'effectue sur les chemins de Compostelle.

Le candidat choisit son parcours, en particulier le lieu de départ, le lieu d'arrivée pouvant rester indéterminé.

Lieu et adresse de départ :

#### - HEBERGEMENT

L'hébergement du premier jour est réservé à l'avance, en accord avec l'accompagné(e). Pour les jours suivants, il s'effectue au quotidien, d'un commun accord, en fonction :

- O Des potentialités physiques à parcourir une certaine distance ;
- O De la logistique possible sur ce parcours : hébergement, ravitaillement.

Il vise en priorité les gîtes dédiés aux pèlerins, moins coûteux ; souvent des chambres de 4 lits ou en dortoir.

Pour plus de sécurité, l'ensemble de l'hébergement peut être réservé avant le départ. Lieu et adresse du 1<sup>er</sup> hébergement :

### - NOURRITURE

- O Certains gîtes proposent la demi-pension : moins de contrainte pour la préparation des repas, plus de repos.
- O des repas par soi-même. A condition qu'il y ait des commerces sur place, cette formule offre la possibilité de se nourrir à moindre frais, et de partager fraternellement avec les autres pèlerins.

Le repas de midi est un pique-nique. Le ravitaillement est à prévoir à l'avance.

### - RYTHME DE MARCHE

La prestataire et la personne accompagnée devront respecter mutuellement le rythme et les possibilités du moins rapide.

A la demande de la personne accompagnée, certaines portions du chemin peuvent s'effectuer en solitaire. Cela fait l'objet d'une entente préalable sur le lieu et l'heure du rendez-vous.

### - AUTRES SERVICES POSSIBLES

Praticienne en massage, je peux vous offrir mes services bénévolement. Dans le même état d'esprit, mon conjoint psychologue clinicien, offre un soutien ponctuel à distance, par téléphone ou Skype.

## 3 – Cas de mineurs

- Ils devront être conscients et consentants sur l'effort physique à fournir chaque jour.
- Il est fortement conseillé de se défaire du téléphone portable, de l'ordinateur et de musiques enregistrées pour rester pleinement en contact avec la nature, les autres et soimême.

Excepté pour rester en contact avec sa famille, son entourage.

- Le mineur accompagné et ses parents sont cosignataires de leurs engagements respectifs sur les conditions de la présente convention.

## 4 – Assurance

Chacun, (accompagnant / accompagnée), possède indépendamment une assurance en responsabilité civile.

Pour l'étranger : avoir en sa possession la carte Européenne de sécurité sociale.

# 5 – Organisation matérielle/préconisations

Le postulant se procure une **crédential** (carnet du pèlerin), environ 10€, permettant de loger dans les gîtes affectés aux pèlerins. Elle se commande :

- Sur le site : www.lescheminsverscompostelle.fr
- Ou en vous rendant à une association en rapport avec St Jacques de Compostelle, la plus proche de chez vous, voire en leur téléphonant.

L'accompagnant et l'accompagnée prennent à leur charge leur équipement personnel, soit principalement :

- Sac à dos
- Chaussures de marche
- Sac en soie (France) ou sac de couchage (Espagne)
- Cape de pluie
- 1 change de vêtement (le linge du jour est lavé chaque soir)
- 1 coquille St Jacques, fixée au sac ou portée en bandoulière
- ...une liste plus complète sera suggérée.

L'organisation des réservations de transports et de logements est à décider conjointement.

### Recommandations

- Il est fortement conseillé de se défaire du téléphone portable, de l'ordinateur et de musiques enregistrées, pour rester pleinement en contact avec la nature, les autres et soi-même. Excepté pour être en contact avec sa famille, son entourage et prendre des photos.
- Emporter le strict nécessaire, en vue d'une charge allégée, gage d'un meilleur confort.
- Écrire tous les jours son journal (vécu, impressions, idées), à but d'enrichissement personnel.
- Rédiger un rapport de synthèse, avec les écrits et les photos, pour faire le point avec soimême.
- Après une longue marche, peut s'en suivre un passage à vide. Aussi, il est important d'assurer les moyens et l'encadrement nécessaires à la réalisation du projet, que la personne aura mûri au long de cette expérience : réinsertion familiale, professionnelle (*reprise des études, stage en entreprise, contrat d'embauche*).

## **Article 2**: Dispositions financières

- <u>Réservation</u>: une caution de 15€ par jour est à verser à la signature de la présente convention. Elle sera restituée à la fin du parcours.
- <u>Tous les frais</u> de l'accompagnant et de l'accompagné sont <u>à la charge de la personne</u> accompagnée et réglés par lui(elle)-même au fil du chemin.
- De même, <u>les frais de transport</u> pour se rendre sur le lieu de départ, et revenir du lieu d'arrivée <u>sont à la charge de l'accompagné(e)</u>. Les modalités seront définies conjointement.

Les 2 jours d'essai éventuels s'effectuent dans les mêmes conditions financières.

- ESTIMATION
- Prix coûtant moyen: environ 35€ par jour, fluctuant en fonction des structures d'hébergement et de restauration, choisis par le contractant.

Colette LARRA, en contrepartie de la prise en charge de ses frais, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention.

## Article 3 : Dédit ou abandon

- a) En cas de résiliation de la présente convention ,par le client à moins de 30 jours francs avant le début de l'action mentionné, la caution de réservation versée, sera due.
- **b**) L'accompagné(e) peut interrompre la marche en cours d'exécution. Dans ce cas, il renoncera au remboursement de la caution versée sur les jours restants.
- c) En cas de modification unilatérale par Colette LARRA, de l'un des éléments fixés à l'article 1, l'accompagné(e) se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Dans ce cas la caution lui sera remboursée.

## Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la présentation en date du : , pour s'achever le :

Fait en double exemplaire, à Toulouse le :

Colette LARRA, signature : L'accompagné(e), signature :